

Diplôme de praticien de la Trame

Diplôme N° IPR-2023-3-17

Je soussignée, Sylvie Régent, déclare que

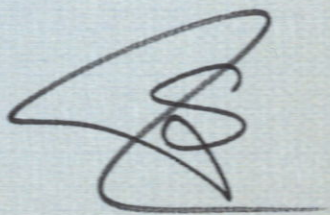
Monsieur Thomas Lux Colaco

*a satisfait à l'examen de praticien du 28 mars 2023,
promotion Dauphin.*

*Par conséquent, je déclare que Monsieur Thomas Lux
Colaco est apte à pratiquer la Trame et jouit de toutes les
prérogatives dues à cette qualité.*

Fait à Adriers le 28 mars 2023

Sylvie Régent



Pour l'Association la Trame,

la secrétaire

